

ENCRES DE CHINE
STAGES A L'ANNEE
2020-2021

Peinture chinoise

NOTES

Organisation des stages à l'année : adhésion, inscription, engagements, matériel

1 Fréquence

Une journée par mois, le samedi ou le dimanche selon le cours, d'octobre 2020 à juin 2021.

2 Horaires

Cinq heures de cours par jour réparties comme suit :
10h30 - 12h30 : cours
12h30-13h30 : pause-déjeuner
13h30 - 16h30 : cours

3 Lieux

-Cours de style xieyi :
Institut Confucius de Bretagne,
(ex-école primaire de la rue Papu)
17 rue de Brest à Rennes.
(métro Sainte Anne ou bus n°2)
-Cours de style gongbi :
Association du Bourg l'Evêque,
16 rue Papu à Rennes.
(Cour à côté de celle de l'ICB)
(métro Sainte Anne ou bus n°2)

4 Animateur

Wang Chunyu, diplômé de
l'Académie des Beaux-Arts de
Harbin, titulaire du DNSEP

5 Participants

À partir de 12 ans.
Nombre limité à 10

6 Présence au cours

Les participants aux stages à l'année s'engagent pour l'ensemble des 9 séances. Compte-tenu des engagements pris vis à vis des professeurs, aucune absence ne donnera lieu à remboursement ou restitution d'un chèque. Toutefois, le remplacement d'une journée de stage manquée par une autre choisie parmi les autres stages à l'année de la saison en cours pourra être étudié au cas par cas.

7 Etat des locaux

Les salles mises à disposition doivent être rendues propres et agencées dans leur état d'origine.

8 Conditions financières et modalités d'inscription

a) Prix des stages

Un stage à l'année comprend 9 journées de cours.

Inscription à 1 stage : 393,00€
Inscription à 2 stages : 744,00€
Inscription à 3 stages : 1113,00€

b) Modalités d'inscription

Envoyer à l'adresse suivante :

Association Encres de Chine
6 Square d'Alsace
35000 Rennes

-un bulletin d'adhésion à l'association rempli et signé ;

-un chèque libellé à l'ordre de l'association Encres de Chine de, selon votre situation :

-10,00€ (étudiant, retraité)
-18,00€ (tarif ordinaire)
-26,00€ (tarif familial)
-34,00€ (tarif bienfaiteur)

-un bulletin d'inscription au(x) stage(s) choisi(s) complété et signé **et si vous réglez votre stage en une fois :**

-1 chèque à l'ordre de l'association Encres de Chine correspondant au montant total du ou des stages choisis. Il sera encaissé début novembre 2018.

si vous réglez votre stage en trois fois :

-3 chèques datés du même jour à l'ordre de l'association Encres de Chine, chacun d'une somme égale au tiers du prix du ou des stages choisis.

Ces trois chèques seront encaissés :

le premier, en novembre 2020.
le second, en février 2021.
le troisième, en avril 2021.

Prix et paiement	
Paiement en 1 fois	Paiement en 3 fois
1 stage : 393,00€	131,00€ x 3
2 stages : 744,00€	248,00€ x 3
3 stages : 1113,00€	371,00€ x 3

c) Délais

Le nombre de places étant limité, les participants sont invités à nous répondre le plus rapidement possible. **Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception de votre courrier postal (voir § 8 b) et enregistrées dans leur ordre d'arrivée.**

d) Désistement

S'inscrire à un stage revient à prendre un engagement vis-à-vis d'intervenants

qualifiés et dévoués, vis-à-vis de bénévoles sans lesquels l'association ne saurait exister, vis-à-vis d'une association dont l'équilibre du budget est la condition de l'ouverture des stages et de la rémunération des intervenants envers lesquels des engagements ont été pris.

C'est pourquoi tout désistement annoncé dans l'intervalle de **deux semaines avant la première séance de cours** entraînera la conservation du chèque d'adhésion et d'1/3 du montant total de l'inscription.

9 Matériel à prévoir

a) Matériel général

- de quoi prendre des notes
- tapis de table, genre « feutrine »
- récipient pour l'eau
- assiettes blanches pour l'encre et la peinture.
- chiffon ou « sopalin » pour éponger le pinceau, essuyer les récipients après nettoyage
- cutter, crayon, fusain, gomme.

b) Matériel spécifique

(achat possible sur place)

- papier de riz « xuan zhi »
- pinceaux chinois poils de loup
- pinceaux chinois poils de chèvre
- une bouteille d'encre de Chine
- une boîte d'aquarelles chinoises

10 Règles sanitaires

En cette année exceptionnelle de pandémie de Covid 19, l'accueil des participants aux stages se fera dans le respect des règles sanitaires en vigueur dans les locaux concernés.

